A Messieurs de la Garde Nationale du Département du Puy-de-Dôme.

Messieurs et chers Camarades,

Les témoignages d'estime & d'attachement que vous me donnez, ne seroient rien pour moi, si le sentiment intime de mes intentions & de ma conduite, ne m'invitoit à cette noble & juste confiance qui détermine le prix que l'on doit mettre à l'opinion publique. La vôtre, Messieurs, *ainsi que les regrets que vous me marquez de n'avoir pu l'opposer aux inculpations par lesquelles on a voulu me ravir l'affection de mes Compatriotes & de mes Freres d'armes, me dédommagent d'une maniere bien flatteuse des ennuis que la malignité a versé dans mon cœur ; & si l'homme injuste que ma délicatesse m'a porté à ménager, me met dans la dure position d'éprouver le regret d'avoir suivi ce mouvement de générosité, plutôt que celui de l'intérêt de ma gloire, je trouverois encore dans les assurances dont vous m'honorez une récompense bien douce du sacrifice que je me suis imposé. Mais je vous parle de ce sacrifice ; & suis-je assuré qu'on ne le prenne pour un déguisement ? ou dois-je me flatter d'avoir pu le faire sans l'assentiment de tous mes Freres d'armes, tandis qu'ils partageoient mon injure ? Deux mille exemplaires ont été imprimés pour la repousser. Au moment de les répandre, j'ai entendu la voix de la modération, & je me suis laissé diriger par elle. Personnellement satisfait des preuves que je produis, j'abandonne*

THE NEWBERRY
LIBRARY

FRC.
7187
Case
FRC
1614

à l'oubli mon juste ressentiment, & le Mémoire justificatif de mes actions & de ma conduite. La confiance que vous m'avez inspiré, & celle dont vous m'avez donné des marques si touchantes, me dictent ce langage. Infiniment sensible à l'honneur que j'ai eu de vous commander, & plus encore aux sentiments de zele & de patriotisme qui vous ont unis à nos valeureux Freres d'armes, je me rappellerai toujours qu'un des plus beaux moments de ma vie a été celui où je me suis trouvé au milieu de vous; ce souvenir précieux n'a pas peu contribué à dissiper les nuages que l'envie & la méchanceté s'efforçoient de rassembler autour de moi.

Recevez l'assurance de ma satisfaction, de mon attachement & de la tendre fraternité avec laquelle je serai pour toujours,

MESSIEURS ET CAMARADES,

Votre Frere d'armes,

CHAZOT.

MÉMOIRE

DE M. CHAZOT,

COMMANDANT DE LA GARDE NATIONALE DE CLERMONT-FERRAND,

Pour servir de réponse à une lettre adressée par M. J. F. Gaultier, à ses Commettans, le 12 Août 1790.

MESSIEURS,

Si je n'avois écouté que le cri public, je devrois, comme je l'eusse fait il y a deux ans, laisser la calomnie s'éteindre dans la profondeur du silence : mais tel est l'empire des circonstances, que chargé de fonctions essentielles à l'ordre, & honoré de la confiance publique, je dois à ma réputation de descendre à une justification authentique qu'à provoqué l'homme que l'on a donné à la Nation, avec espoir d'un amendement qu'il avoit promis. Le germe de la vie est impregné de principes de vices ou de vertus qui ne se perdent jamais : l'éducation modifie les horribles effets des premiers, comme la probité & la modestie voilent les seconds dans les ames honnêtes ; mais les uns & les autres pris au berceau se portent dans la tombe. Aussi

M. de Biauzat, dans la poſition qu'il ne pouvoit ſe promettre, n'a-t-il pu changer ſon caractere. Enhardi par les applaudiſſements des perſonnes qui le regardent néceſſaire à la révolution, il embraſſe tout, dirige tout, décide tout dans le même jour ; il donne des loix aux Thuilleries, des ordres dans la Province, intrigue pour les perſonnes qui le flattent, exhale ſa bile pour ou contre, gagne de viteſſe à noircir les perſonnes juſtes qni peuvent l'apprécier ; enfin, M. de Biauzat, veut de guerre ouverte vaincre l'opinion, commander au ſentiment, & ſe circonſcrire pour ainſi dire de ſa puiſſance précaire. Quel mal avois-je fait à ce Député pour m'attaquer en lâche, lui qui me careſſoit à Paris, & qui me frappe en Auvergne ? Vous avez vaincu ma patience, homme impolitique & ami du trouble ; je vais arracher le manteau que vous avoit prêté l'attachement de quelques Citoyens ſéduits par de faux déhors pour vous accréditer, & ſi vous êtes reconnu menteur ſur tous les points que vous m'imputez, vous ne ſerez plus borné à *la haine des faux dévots*, *des envieux*, *des méchants*, vous devez être en exécration à tous ceux qui s'éfforcoient de ſe dire vos partiſans. Quand vous avez annoncé depuis pluſieurs courriers une juſtification, vous avez manqué à la probité, vous avez pris un prétexte pour adreſſer à vos commettants un libelle abominable contre moi : je vais le ſuivre dans les faits qui me concernent : je vous deshabillerai ainſi piece par piece, pour accoutumer les yeux prévenus à la laideur de votre exiſtence.

Vous dites qu'après vingt ans de combats, vous avez reçu la palme de la victoire, dès que la Nation a pu s'expliquer librement, puisque vos compatriotes vous ont donné le témoignage le plus certain de l'estime publique. L'estime publique, Monsieur de Biauzat! ce bien ne s'usurpe pas. Trouveriez-vous un seul être qui voulut, au prix de la palme du martyre, soutenir cette vérité? Vous-même pouvez-vous vous persuader que c'est ce sentiment qui a fait grossir de votre individu le cortege des représentants de la Nation? S'il est un souffle pur qui dirige les actions des hommes, vous avez, par des sacrifices, intéressé à votre succès cette portion de la Divinité qui fait les miracles, mais qui ne change pas les destins.

Le zèle peut devenir dangereux dans ses moyens, quand il n'est pas éclairé. Cette réflexion du citoyen élu par estime, est sensible; quand on se rapelle l'époque, où sollicité de produire sa correspondance, il compromet la vie de plusieurs membres du Comité de ville, sans qu'on pût obtenir satisfaction de sa part. Ses commettants, pleins de générosité lui firent grace, & respecterent le caractere qu'il s'étoit fait imprimer. Pourquoi censure-t-il aujourd'hui le Comité Militaire? ce ne peut être encore que par erreur ou mauvaise intention. Ignore-t-il que ce sont les Districts qui l'ont demandés, que la Municipalité l'a agrée, parce qu'il n'étoit établi que pour la correspondance avec les Gardes Nationales, pour préparer les matieres sur l'exécution d'un réglement de discipline que la Municipalité avoit sanctionné, &

procurer à ce *Corps conſtitutionel*, les moyens de juger avec connoiſſance de cauſe & avec plus de célérité, les incidents journaliers qui naiſſent du ſervice de la Garde Nationale? avant ſa création j'étois ſurchargé de travail, puiſque j'avois ſeul le ſoin de la correſpondance, que je ne pouvois remplir en ſon entier. Je n'ai pas voulu iſoler la Garde Nationale de la Municipalité, étant le ſeul qui eût juſqu'alors un rapport direct avec elle; je lui ai procuré un concert d'union plus étendu qu'il ne l'étoit; j'ai eu des coopérateurs pour le bien public, le maintien de l'ordre, la perfection de la Garde Nationale, & ſur-tout pour ne pas agir *par ma ſeule volonté*. Ne doit-on pas être étonné que M. de Biauzat, qui ne devroit être que l'organe de l'opinion de pluſieurs, preſcrive de ſon chef la conduite que doit tenir tantôt une Ville, tantôt une Garde Nationale, & plus ſouvent encore des êtres individuels? Il eſt des gens qui ſe mettent au deſſus de tout. Penſez à la Patrie, Légiſlateur inquiet, & ne vous occupez plus d'affaires domeſtiques! Je paſſe les articles relatifs aux Paquins, à MM. Delcros & d'Albiat; je vais claſſer les imputations que me fait ce Sénateur impaſſible, pour répondre avec clarté & exactitude.

Quelle a été ma conduite à mon arrivée à Paris?

Quelle a été ma négligence dans la miſſion que j'avois à remplir?

Quelles ont été les cauſes de mon retard dans les rendez-vous que fixoient le Département ou les Diſtrict?

Quelle

113

Quelles ont été enfin mes démarches dans ce qui m'étoit personnel ?

Je suis arrivé à Paris le vendredi 9 Juillet à midi, rue Jacob grand hôtel de Nice. J'ai été voir le même jour M. de Biauzat, rue Haute Feuille ; je lui remis les papiers concernant l'affaire de Cornon ; je lui dis en faisant ma visite que j'allois porter le pouvoir des Députés à l'Hôtel de Ville. *J'ai occasion d'aller de ce côté, je vous y accompagnerai*, me dit M. de Biauzat; *je le pris dans ma voiture*. M. de Biauzat se saisit du procès-verbal qui contenoit la liste des Députés & des suppléants du District de Clermont, il mit en marge de sa main, *il ne faut pas de billets pour les suppléants*. Il laissa aux Commissaires de la Fédération son adresse pour qu'on lui envoya chez lui les billets de logemens, quand ils seroient prets, ainsi que les cartes de confédération. J'imaginais qu'un Député de l'Assemblée Nationale, qui avoit l'air de donner des ordres dans un Bureau de l'Hôtel de Ville, devoit avoir une prépondérance supérieure à la mienne ; je m'en reposai donc à ses soins. Le samedi dix, je fus à l'Assemblée Nationale au moyen d'un billet que m'avoit envoyé M. de Biauzat. Je prévins ce jour-là M. de la Fayette que je lui présenterois le détachement d'Auvergne qui arrivoit le lendemain ; je joignis le soir M. de Biauzat au Palais Royal, je lui demandai s'il avoit reçu les billets de logement ? *Pas encore*, me répondit-il, *passons à la ville avant d'aller chez Mme. Chauchat*; nous y fumes ; il s'adressa au même Monsieur que nous

y avions vu la veille, & lui dit : *vous ne m'avez pas encore envoyé les billets que vous m'aviez promis hier ; les Deputés arrivent demain, il faut que je les aie ſans faute pour qu'il leurs ſoient diſtribués à leur arrivée.* Si vous pouvez laiſſer un domeſtique, dit ce Monſieur, dès qu'ils feroient prêts, il vous les apporteroit. *A quelle heure imaginez vous qu'ils ſoient prêts*, reprit M. de Biauzat, *afin que le domeſtique revenant, les trouve faits ?* Il peut les venir chercher ſur les onze heures ou minuit. Le domeſtique qui avoit reçu mes ordres fut exact ; on le fit attendre long-tems ; on le renvoya en lui diſant : allez vous coucher ; comme nous paſſons la nuit, M. de Biauzat aura les billets de grand matin ; le domeſtique obéit. Le Dimanche, onze du mois, je fus chez M. de Biauzat pour ſavoir s'il avoit les billets ; on ne les lui avoit pas porté. Je me tranſportai à la Ville, le Commiſſaire, qu'on appelle M. Huguet, à ce que je crois, & peut-être M. *Dumas*, me dit : pourquoi diable votre Député eſt-il venu donner ſon adreſſe pour qu'on lui envoie des billets de logement ? on ſert ceux qui ſont préſents ; il pouvoit bien ſe mêler de ſes affaires & s'exempter de vous proteger ici, vous auriez vos billets depuis le premier jour, parce que vous ne m'auriez pas quitté. Je me plaignis fortement ; on me promit qu'avant l'arrivée du diſtrict tout feroit prêt On peut s'aſſurer de ces faits par ceux de Meſſieurs de Clermont qui ſont encore à Paris. Le commiſſaire de la ville m'a paru un trop galant homme pour nier la converſation que je rappor-

te, il justifiera en outre le jour de l'enrégistrement des pouvoirs. Je me rendis aussitôt à Ville-Juif avec M. de Biauzat, que j'avois pris en passant ainsi que mademoiselle sa fille. Quand on parloit d'un menteur, j'ai ouï dire qu'on se servoit de cette expression, *menteur comme un laquais*; eh bien! j'oppose le mien à M. de Biauzat; on peut recevoir, j'y consens, la déclaration du domestique nommé Bertrand qui est honnête homme, pour savoir s'il a eu ordre le samedi 10 de prendre à onze heures du soir un paquet à la ville, on peut savoir du cocher de remise & du même domestique que m'avoit procuré Mde. Thomas, maitresse de l'hôtel où je logeois, si le premier, le second & le troisieme jour j'ai été à l'hôtel de ville, ou non, & avec qui. Comment croire après à la sincérité de la lettre, *écrite par M. de Biauzat le 6 à M. Dumas, membre du comité de la fédération*, pour des billets de logements; quand j'ai été avec lui les chercher les 9 & 10 au soir, ils auroient été délivrés sur le champ, au lieu d'y laisser comme il le fit son adresse pour qu'on les lui envoyât. Plusieurs députés n'ont pas été logés la premiere nuit; on n'en doit pas moins la plus grande reconnoissance à M. Busche qui y mit tous ses soins. J'ai eu la discrétion de n'avoir pas dévoilé aux membres du district de Clermont le peu d'influence qu'avoit eu dans le bureau de la ville un député, qui voulant tout faire, a tout empêché. J'ai entendu les plaintes, je me suis fait un devoir de n'en pas charger celui qui me calom-

nie aujourd'hui, qu'on mette en oppoſition ſon audace & ma délicateſſe, le libelle devient ſa confeſſion.

Qu'il dénie, s'il le peut l'article ſuivant ? Dans ma voiture il me dit: *une dame de ma connoiſſance particuliere, avec laquelle je ſuis lié d'affection, a eu l'attention de m'écrire pour m'offrir des lits pour deux députés de mon Département, je me fais un plaiſir de vous deſtiner ce logement.* Je remerciai M. de Biauzat, & acceptai pour répondre à ſon honnêteté un logement chez cette dame qu'il me diſoit connoître particulièrement. *Je dois vous prévenir*, m'ajouta-t-il, *que la dame qui vous loge eſt très-Ariſtocrate ;* je lui fis la réflexion toute naturelle qu'il devoit avoir des diſcuſſions vives ſur leur opinions ; *je lui paſſe ces torts là*, me répondit M. de Biauzat, *par rapport à ſes bonnes qualités, en outre elle eſt infiniment aimable.* Nous fumes rendre une viſite à cette dame qui nous pria à ſouper : nous nous rendîmes à ſon invitation. le jour que nous y ſoupâmes, je fus obligé d'attendre long-tems ma voiture. M. de Biauzat fut ſe coucher & me laiſſa avec cette dame, qui après qu'il fut parti, me dit, vous connoiſſez ſans doute beaucoup M. de Biauzat ? je lui répondis que je le croyois un bon patriote & un homme d'eſprit, mais que je n'avois eu l'honneur de lui parler que depuis mon arrivée à Paris. Demeure-t-il à Clermont me demandat t elle ? je lui répondis que oui. Eſt-il homme de bonne ſociété ? Cette queſtion me parut extraordinaire, d'après ce que m'avoit dit M.

de Biauzat. Je m'étois perſuadé, diſ-je, que M. de Biauzat vous feſoit ſouvent ſa cour, & qu'il étoit reçu chez vous d'habitude; reçu chez moi d'habitude, me dit-elle avec ſurpriſe! c'eſt la premiere fois qu'il met les pieds chez moi. Je ſais qu'il loge ici près, qu'il eſt de l'Aſſemblée Nationale, j'en ai entendu parler quelquefois; il m'a fait la plus groſſe pitié quand j'ai ſçu qu'il avoit perdu une femme néceſſaire à ſes enfans. Du reſte .... le ſurplus de la converſation eſt étranger à la prétendue connoiſſance. J'étois prévenu que Mme. Chauchat étoit Ariſtocrate. D'après cet entretien, je me crus libre d'accepter ou de refuſer le logement, dès que cette dame ne connoiſſoit pas M. de Biauzat; je n'y fus pas par égard pour elle. Mme. Chauchat eſt une veuve qui vit d'une manière retirée, ayant une politeſſe exigeante qui met à la gêne ſans qu'elle s'en apperçoive; dont la porte de rue fermée toute la journée, à des verroux qu'on pouſſe avec ſcrupule à dix heures du ſoir. Les viſites multipliées des députés du diſtrict & même du département, auroient faits tous les matins une procéſſion dans ſon eſcalier, qui m'eut rendu à charge à cette digne hoſpitalière. J'étois déjà aſſez occupé des affaires du département, ſans me rendre eſclave des ſoins qu'on doit à une femme qui ſurcharge d'honnêteté. On peut conſulter à cet égard MM. Lacombe pere & fils qui y ont logés. Je fus remercier trois jours après Mme. Chauchat, & lui retirer ma parole. J'eus la douleur de ne pas la trouver, je chargeai ſa femme de confiance

de lui faire agréer mes respects, & mes regrets; je sais assez vivre pour me passer des leçons de M. de Biauzat, qui n'a jamais connu ce genre. Je m'en rapporte encore au témoignage de Mme. Chauchat & de sa femme de confiance. Cette dame est *respectable* & infiniment honnête ; M. de Biauzat dit vrai sur ses qualités, mais seulement par ouï dire ; il est faux qu'il ait l'honneur d'être de sa connoissance. Seroit-il plus satisfaisant pour lui de dire que Mme. Chauchat l'ait renié ? il peut choisir l'alternative. J'ai su depuis que M. de Biauzat avoit des vues sur Mme. Chauchat qui est riche, que mon séjour dans cette maison l'y eût introduit naturellement, & que n'y habitant pas, il n'avoit plus de prétexte pour cultiver la connoissance momentanée qu'il avoit faite à mon occasion ; c'est sa faute, je ne savois pas son secret.

Je vais discuter avec autant d'avantage les articles mensongers relatifs à la Banniere. Je commence par les plaintes que fait M. de Biauzat, de son propre mouvement, sur les retards que je mettois à me trouver aux rendez-vous indiqués par le département ou le district de Clermont, soit au Palais Royal soit à l'Oratoire.

MM. du district de Clermont, m'avoient fait l'honneur de me nommer Commissaire pour me trouver le matin à l'Hôtel de Ville, pour y prendre les renseignemens de l'état major pour la Fédération, & le soir pour assister à des séances tenues ou à St. Roch ou à la maison commune, pour voter des adresses soit à l'Assemblée Natio-

nale, au Roi, au maire de Paris, au commandant général, au nom des gardes nationaux de France, & pour délibérer ſur d'autres objets. Les ſéances étoient longues, les commiſſaires y étant nombreux, j'y étois retenu plus lon-gtems qu'il n'auroit fallu, pour être à la minute aux rendez vous de l'Oratoire; quant à ceux du Palais Royal, ils n'étoient que de précaution, pour prévenir au cas qu'il y eût quelque choſe d'extraordinaire : & ſi des perſonnes ſe ſont plaintes dans le temps qu'elles m'attendoient, elles l'ont fait mal à propos, elles n'étoient pas inſtruites de ma miſſion, ou feignoient de ne pas l'être, pour indiſpoſer les eſprits. C'eſt M. de Biauzat qui le dit, ce doit être un article de foi. Je me reſſouviens ſeulement qu'un matin, après la fédération, revenant plus tard que le rendez vous n'avoit été indiqué à lOratoire, M. de Biauzat vint à moi & me dit aſſez bruſquement, *il y a long-temps qu'on vous attend*; je ne puis être à deux endroits à la fois, lui répondis-je, ni doubler mon exiſtence pour être dans le même moment à ſaint Roch & à l'Oratoire. *C'eſt malheureux*, me repliqua t-il, *mais faites leurs entendre cela ?* Les Commiſſaires des autres Diſtricts qui ont ſuivis ces aſſemblées générales des Gardes Nationales me rendront juſtice. Qu'on intérroge M. Milange fils, qui étoit Secrétaire de ces aſſemblées, pour ſavoir ſi c'étoit vrai ou non. M. Roudel, de Thiers, a été ſouvent témoin que je n'étois pas ailleurs, je m'y ſuis trouvé & rendu avec lui.

Mes retards ainſi juſtifiés, je paſſe aux délibé-

rations prifes pour le tranfport de la Banniere, & je parlerai des acceffoires auxquels elles ont donné lieu. La premiere délibération pour le mode de départ a été tenue le 16, furlendemain de la fédération ; dans cette féance, les Députés & jeunes Gens de Clermont, remplis de zèle & d'ardeur, communiquerent cet enthoufiafme louable à différents membres préfents des autres diftricts, pour conduire à pied la Banniere jufqu'à fa deftination. Le lendemain, plufieurs Diftricts firent des repréfentations fur la quotité des perfonnes que fourniroit le Diftrict de Clermont pour accompagner la Banniere; tandifque d'autres Diftricts, qui y avoient un droit égal, n'y feroient qu'en petit nombre. Le Diftrict de Clermont infiftoit pour l'exécution de la premiere délibération de la veille, qui portoit, que quiconque iroit à pied, l'accompagneroit. M. de Biauzat préfent par tout, fe leva & dit, *Meffieurs de Clermont, vous êtes accoutumés à cette fuprématie dont vous ne pouvez vous départir; vous devez connoître le vœu de tous les autres diftricts & vous y conformer : ils ont un droit commun avec vous fur cet objet. Qu'on prenne un nombre égal par diftrict, ou que chaque diftrict énonce fon defir fur la marche, que quatre hommés par diftrict ferviront d'efcorte à la banniere?* J'annonçai que je porterois le lendemain l'ordre de route. Le 18, trois députés demanderent à revenir contre les précédentes délibérations, ne pouvant pas même donner quatre hommes qui vouluffent faire 100 lieues à pied. M. de Molles de Thiers fit la motion

motion de nommer des commiſſaires pour fixer irrévocablement la maniere dont la banniere ſeroit tranſportée ; cet avis paſſa, on nomma des commiſſaires dans chaque diſtrict. Je ne fus donc pas dans le cas de me *refuſer à montrer l'itinéraire* que j'avois fait & porté dans cette ſéance. Le détracteur a fait une ſuppoſition qui le compromet, puiſqu'il peut avoir un déſaveu de la part de tous ceux qui voudront être vrais, & & qui étoient à la ſéance. Je ne me ſuis pas *refuſé à montrer* un objet que la nouvelle délibération rendoit inutile. Le 19, les commiſſaires, conformément au procès-verbal que j'ai porté & communiqué à la municipalité, arrêterent que je ſerois chargé de prendre la banniere dans ma voiture & que le rendez-vous général des députés ſeroit fixé au 31 Juillet à Gannat, pour entrer en ordre dans le département. Le motif des commiſſaires étoit de ne pas compromettre la ſanté des perſonnes, qui obligées de faire 100 lieues à pied, ſeroient auſſi tenues de paſſer les nuits pendant dix jours de marche pour garder la banniere : ils penſerent auſſi que ce ſeroit mettre à contribution les freres d'armes des villes par où le détachement paſſeroit. Je fus d'un avis contraire ſans me prévaloir de mon opinion ; j'atteſte cette vérité que certifieront Meſſieurs les Signataires du procès verbal. Je laiſſe aux gens ſenſés à calculer cet eſprit de raiſon, d'humanité & de ſage prévoyance de la part des commiſſaires, avec la vaine gloire que conſeille un homme qui ne refléchit jamais ſur les ſuites, pourvu qu'il trouve un

moyen de fatiguer, de cenfurer, & furtout de calomnier. J'inftruifis M. de Biauzat de cette décifion ; je lui ajoutai : je profiterai du temps que j'ai à paffer ici pour faire réparer les fouillures qu'a reçu la banniere fur le pont de bateau, quand nous faillîmes périr, en nous retirant du champ de mars ; *vous ferez bien*, dit l'homme de tête, *il faut qu'elle arrive avec un air de fraicheur dans le département* N'eft-ce pas une dérifion de voir un homme, dans le moment le plus critique de l'état, dont il devroit faire fon unique occupation, mentir avec gentilleffe, en écrivant à la municipalité que la banniere arriveroit par la voie de la commiffion, & qu'elle payeroit les droits de douane. Ne doit-on pas frémir de penfer que l'influence de fon mauvais efprit, a failli par fes plaifanteries déplacées, occafionner des rixes fanglantes aux députés qui étoient arrivés en cette ville avec la médaille, & qui avoient précédés la banniere. Pourquoi les éloquents directeurs de ce repréfentant lui ont-ils omis les détails de cette circonftance fâcheufe ? il eût peut-être fenti que la paffion de ces fanatiques fanguinaires le perdroit au lieu de l'étayer.

Dans laffaire des députés de Cornon, comme elle eft connue de MM. les officiers municipaux, que le comité militaire s'en eft expliqué fur la demande de la municipalité, je n'ai point de plaidoyer à faire ; ma juftification ne porte point fur le fond de la difcuffion, je me bornerai à parler de la conduite de cet homme irréfléchi, qui dans une féance à l'oratoire, prit à peu près leur

cause devant le district de Clermont, qu'un membre éleva la question de savoir s'ils seroient admis de préférence aux sieurs Cristal & Mestre ; que le district arrêta de ne pas recevoir les quatre en question ; que le département entier les chassa trois fois de son sein ; qu'ils y furent admis à la fédération avec les autres, par ordre du commandant général, attendu que la contestation n'étoit pas jugée ; que M. de Biauzat a tergiversé à s'expliquer dans les angoisses où il étoit, de servir d'un côté un homme qu'il déteste, & de l'autre de gêner la protection que leur avoit accordé un de ses amis, auquel il ne peut rien refuser ; qu'il voulut se faire honneur de leur réjection quand le département eut tout consommé par sa constance à les expulser, & s'approprier, le mérite de plusieurs bons citoyens qui dénioient l'article des révolutions de Paris. Alors M. de Biauzat se mit sur le chandelier pour redresser une erreur de ce journaliste : il retira une lettre faite dans le même esprit que la sienne, pour y ajouter l'assurance qu'il avoit, que c'étoit *Brochet* & non *Bechet* à qui le Roi avoit pris la main. Ainsi agiront & parviendront à tromper, les gens qui se permettent tout. Je n'ai maltraité aucun de ces députés, on m'eût excusé si je l'eusse fait. Dans une séance où se présenterent ces trois députés désavoués, ayant l'honneur d'être président de l'assemblée, je demandai s'ils avoient leur titre en regle, pour que le département termina cette affaire d'une maniere ou d'autre. Un de ces trois particuliers me répondit impudemment : je les ai dans

ma poche, je vais chercher un homme de confiance pour les lire, vous ne diriez pas comme cela y est ; je le repoussai à la vérité, mes voisins l'éconduisirent rudement, M. Dumas sous-lieutenant de la quatrieme compagnie, étant présent, & c'est le seul dont je me souvienne. Le comité de fédération de Paris & son président ne se seroient pas crus offensés s'ils eussent connus le propos de cet insolent ; en imaginant qu'ils y prissent intérêt. S'ils ont eus tous quatre des medailles & des billets de fédération, leurs protecteurs les leurs ont sans doute promises.

Votre exemple de plainte, M. de Biauzat, me gagne à mon tour, moins pour moi, comme pour ceux que vous avez privé d'une jouissance lors de la réception du district de Clermont à Ville-Juif par un détachement de la garde nationale de Paris. M. le commandant du bataillon de Saint-André-des-arts fit un discours auquel je répondis. Nous fumes avec nos freres d'armes de Paris, qui ne nous quitterent pas, chez M. de la Fayette, que je complimentai au nom des députés ; chez M. le Maire qui ne se trouva pas ; aux thuilleries, où le roi, prévenu par le major général que j'avois vu, que le détachement d'Auvergne se rangeroit en bataille sous ses croisées, eut la bonté de s'y trouver. Je lui exprimai, de la part des braves auvergnats, qu'ils venoient présenter leurs sentiments d'amour pour le souverain qui s'étoit déclaré chef de la révolution, & qui appeloit dans la capitale les représentans de tous les soldats citoyens de la France, pour

jurer avec lui le maintien de la nouvelle conſtitution. Les détails de cette journée & les diſcours devoient être imprimés, à la demande des députés. M. le commandant du bataillon de Saint-André-des-arts fit le procès-verbal ; il le ſoumit à l'examen de M. de Biauzat, avant de le mettre à l'impreſſion. Pourquoi l'a-t-il gardé? la queſtion eſt déplacée de ma part, je devrois dire pourquoi M. de Biauzat a-t-il le temps de faire des libelles? J'ajoute ſeulement qu'il a manqué à cet honnête officier de Paris.

M. de Biauzat dit publiquement, qu'il ne veut pas *former de liaiſon avec moi*. J'interroge les perſonnes honnêtes, & je demande ce que je perds, *en ne formant pas cette liaiſon*. Cela me mene deſuite à dire *que, ſans ſentiment de rancune & de vengeance*, je n'ai pas voulu accepter la propoſition qu'il m'avoit faite *de me rapprocher de M. d'Albiat*, parce que nos carracteres n'ont aucune annalogie, & que *le bien public n'eſt nullement intereſſé à cette loyauté de ſacrifice*, parce qu'il n'eſt pas dans mon cœur de lui nuire, & que M. d'Albiat étant connu, ne le peut pas.

A qui ai-je fait ma cour pendant mon ſéjour à Paris? J'ai vû M. Latour-Dupin pour rappeller mes années de ſervices qu'on doit honorer d'un brevet qui m'eſt dû, pour lui parler d'affaires qui concernent le bataillon des chaſſeurs d'Auvergne, pour ſolliciter pour autrui des récompenſes juſtement acquiſes, je ne nomme perſonne, je me reprocherais d'appuyer ma juſtification du témoignage de ceux à qui je peux être utile, j'oblige

par zele de ſentiment & non par oſtentation. J'ai vu les chefs du bureau de la guerre, j'ai vu M. de la Fayette, j'en ai été accueilli de la manière la plus flatteuſe. Le Diſtrict de Clermont a reçu de ſa part des marques d'affection particuliere ainſi que pluſieurs autres députés des Départements qui s'y étoient joints. Je me ſuis ſervi des bons offices de ce général pour des perſonnes que j'eſtime, ou pour d'autres qui pouvoient intéreſſer mon humanité. J'ai vu de même M. Bailly, toujours pour les autres, jamais pour moi. Si j'ai paſſé quarante années ſans ſolliciter de grâces perſonnelles, aurais-je pu, d'après mes principes, me permettre des démarches pour obtenir des ſacrifices, lorſque tous les bons citoyens font preuve de déſintereſſement. Jugez moi, j'y conſens, mais que ce ne ſoit pas par vous-même; je n'avois pas beſoin d'une révolution pour faire reſſource. Je fais le bien par attrait, & ſi je lui ai tout ſacrifié, il eſt révoltant qu'oppoſé a ma façon de voir & de ſentir, vous me prêtiez des vues ambitieuſes; voilà la premiere fois de ma vie que j'ai repouſſé l'injure avec l'organe de l'aigre vérité; mais vous êtes en place pour le moment, & j'ai paſſé ma vie à mériter la confiance que vos noirceurs peuvent alterer dans les ames foibles qui jugent par prevention, & non dans celles qui m'ont ſuivi dans ma carriere; il eſt un bien auſſi précieux que je poſſede encore & dont vous avez voulu vous parer; c'eſt l'eſtime publique; je ne la perdrai jamais, elle eſt la récompenſe de l'homme de mœurs & de probité. C'eſt à elle a qui je dois

l'honorable promotion de chef de la garde Nationale, elle a été faite sans cabale, & sans aucuns moyens avillissans. Mes electeurs étoient de sang froid & désintereffés, ils étoient convaincus qu'un militaire ne se soutient au service que par la loyauté & la délicatesse. Aussi ne mit-on aucune restriction dans la nomination qui fut faite de ma personne, pour commander a de braves citoyens sous l'autorité de la Municipalité; notre concert avec elle a toujours été intime malgré vos énonciations criminelles; je n'ai jamais, comme l'Aga des Janissaires, fait trembler le Divan à la tête des jeunes guerriers patriotes qui ont sentis la nécessité d'une pratique à laquelle la théorie seule ne peut suppléer; ils me sont chers par leur attachement, mais ils m'auroient regardé comme indigne du poste que j'occupois, si j'avois eu l'indiscrête prétention de les plier à mes volontés & de les rendre des instrumens *de haine & de vengeance*; votre insulte leur est plus personnelle qu'à moi, vous leur otez le plus grossier jugement, puisque vous supposez qu'ils se laissent asservir au pouvoir arbitraire d'un homme auquel vous osez dire *qu'il meprise & commande l'autorité constitutionnelle*. Le brevet de chef inamovible de la garde Nationale de Clermont vous fait craindre plus qu'un *gouvernement intendentiel* : au fait quelle est dont cette inamovibilité? Les mêmes citoyens qui ont ainsi exprimé leur consentement d'obéir, ne peuvent-ils pas cesser de la même maniere de me continuer leur confiance? Où est donc cet esprit lumineux que vous pensez supérieur à celui des autres? Est-ce à force

ouverte que j'ai arraché le brevet que la municipalité devoit me donner ? Les compagnies assemblées pour déliberer sur le mode d'élection des officiers qui devoient se renouveller au mois de juillet, je me plaignis a elles que le brevet qu'on m'avoit expédié n'étoit pas conforme au projet qu'avoit arrêté la municipalité ; un malveillant l'avoit tiré du carton, y en avoit substitué un autre qui étoit insultant par sa sécheresse, on reconnut l'auteur de cette manœuvre ; les commissaires nommés par les compagnies supplierent la municipalité de m'en délivrer un, suivant le projet qui avoit été fait, plus satisfaisant pour moi, puisqu'il rappelloit les époques précieuses, où les citoyens de cette ville me donnerent le témoignage de leur attachement & de leur reconnoissance, en applaudissant à ma conduite & à mon patriotisme.

Il est faux que je les eusse assemblé pour me plaindre que l'inamovibilité n'y étoit pas exprimée. Quel est l'homme le moins éclairé que vous supposiez, qui ne dût s'attendre que l'assemblée nationale n'éteignit ou confirma les gardes nationales ? Si elle les supprime, il n'y a plus d'inamovibilité, si elle les confirme, l'organisation qu'elle en fera anéantira donc les réglemens particuliers que les villes auroient pu faire ? mais il falloit des moyens, quels qu'ils fussent, *à la haine & à la vengeance*. M. l'improbateur prévient heureusement qu'aujourd'hui *il est connu partout*. A Paris comme à Clermont le masque n'a pu tenir.

Fier de ma vertu, oui, M. de Biauzat, de ma vertu, j'y mets le comble par l'abnégation de ce commandement qui vous agite, vous inquiete & vous brûle; je préfére le calme que produira ma retraite. Convaincu de ma bonne conduite, j'éloignerai par cette démarche le trouble que vos vexations & vos insidieuses instructions feroient constamment renaître. Vous êtes le garant forcé du bonheur qu'on attend de la révolution; que je ne sois point un obstacle à vos patriotiques desseins. Heureux du bien que j'ai pu faire dans la place que j'ai rempli; je verrai avec plaisir un autre l'occuper, avec le même zéle, la même franchise & le patriotisme le moins suspect.

CHAZOT.

ERRATA.

PAGE 6, ligne 5; décide tout dans le même jour; il donne des loix; *lisez*, décide tout. Dans le même jour donne des loix.

Page 16, ligne 25; *énonce son desir sur la marche, que quatre hommes par district serviront d'escorte à la banniere*; lisez, *énonce son désir sur la marche à tenir.* On arrêta que quatre hommes par district serviroient d'escorte à la banniere.